

Communication au colloque

**« Gestion Concertée des Ressources Naturelles et de l'Environnement
du local au mondial : pour un dialogue entre chercheurs, société civile et décideurs »**
26,27 et 28 juin 2006, Université de Versailles Saint Quentin en Yvelines

Quelle concertation pour l'amélioration de la qualité de l'eau ? Annie Sigwalt, Catherine Hérault, LARESS¹

Dans le domaine de la gestion de l'eau, la France a longtemps pu faire figure de précurseur. En effet, elle s'est dotée dès 1964 d'une loi relative à la gestion de la ressource en eau qui s'appuie sur les réalités hydrographiques, puis a complété ce dispositif en instaurant à partir de 1992 des outils de planification globale de la ressource en eau à l'échelle des bassins versants. Ce faisant, l'Etat français a jeté les bases d'une politique où la concertation entre acteurs locaux, élus, et administration est possible, notamment grâce aux Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Toutefois, dans le cadre d'un programme de recherches pluridisciplinaires lancé par le Conseil Régional des Pays de la Loire sur la pollution azotée de l'eau, nous avons constaté que localement, la mise en place d'une politique globale de la gestion de la qualité de l'eau intégrant les contraintes des agriculteurs s'avère difficile.

Avec une entrée sociologique, fondée sur la réalisation de soixante entretiens auprès d'agriculteurs, d'élus, de techniciens et d'agents administratifs des structures liées à la gestion de l'eau, nous avons investi le terrain d'étude retenu : le bassin versant de la Moine, 385 km² d'une agriculture de polyculture-élevage, en nette intensification depuis les années 1980. Nous cherchions à comprendre comment les agriculteurs perçoivent les pressions environnementales croissantes dont ils sont l'objet, et les intègrent dans leurs pratiques professionnelles quotidiennes ; et comment, en retour, ces agriculteurs investissent les lieux institutionnels traitant de la qualité de l'eau.

Au-delà de la difficulté d'appropriation de la notion de bassin versant, et de ses implications en termes de pollution, pour des agriculteurs dont les exploitations sont situées à distance des cours d'eaux, notre analyse souligne d'abord la complexité et l'inadéquation du paysage institutionnel du bassin versant de la Moine par rapport à la problématique de qualité de l'eau. Le bassin versant de la Moine, à cheval sur quatre départements et deux régions, n'est lui-même qu'une partie du territoire couvert par le SAGE du bassin versant de la Sèvre Nantaise. Mais, par ailleurs, plus localement, nous constatons l'émergence d'un sous-bassin « Ribou-Verdon », territoire identifié et vécu par les agriculteurs en référence au plan de gestion mis en place par la Communauté d'Agglomération du Choletais (CAC) pour la protection de ses captages d'eau.

Cette différenciation nous permet de mettre en évidence des implications différentes des agriculteurs du bassin versant de la Moine, tant dans les formes d'investissement que dans les débats auxquels ils sont associés.

Enfin, notre recherche pointe la difficulté des instances de concertation, quelles qu'elles soient, à reconnaître la dimension pratique de l'application de politiques de préservation de la ressource en eau, difficulté que nous interprétons à la fois comme une méconnaissance du métier d'agriculteur et comme une ambiguïté quant au rôle attribué aux représentants de la profession agricole.

¹ Laboratoire de Recherche et d'Etudes en Sciences Sociales